

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1267  
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

1) Lors d'une séance tenue le lundi 16 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2023-1267 intitulé « Règlement modifiant le règlement N° 2009-607 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé » de la Ville de Rouyn-Noranda.

2) **RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PROPOSÉES** au schéma d'aménagement et de développement révisé :

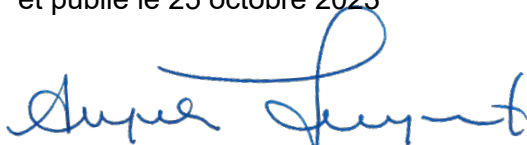
- modifier le plan d'affectations du territoire afin de modifier les limites du périmètre urbain du quartier de Mont-Brun;
- mettre à jour la carte 18 intitulée « Affectation urbaine Périmètre d'urbanisation – Mont-Brun » afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation – affectation urbaine pour concorder avec les modifications du plan d'affectations du territoire pour les affectations rurales et agricoles;
- mettre à jour le tableau 41 intitulé « Les grandes affectations du territoire » afin de corriger les erreurs des superficies.

Advenant l'adoption de ces modifications au schéma d'aménagement et de développement révisé en vertu du projet de règlement N° 2023-1267, la Ville de Rouyn-Noranda devra également modifier sa réglementation d'urbanisme en conséquence.

3) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 27 novembre 2023 à compter de 19 h 50** à la salle du conseil située au 5<sup>e</sup> niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda. L'objet de cette assemblée est de consulter toutes les personnes intéressées par ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4) Le projet de règlement N° 2023-1267 et le document explicatif peuvent être consultés aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda. De plus, pour toute information additionnelle sur ce projet de règlement, vous pouvez communiquer avec Mme Catherine Beauchamp-Gagné, aménagiste-planification à la direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro 819 797-7110, poste 7307.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023  
et publié le 25 octobre 2023



Angèle Tousignant, greffière